



ARRETE DU MAIRE N° AG/AR-2026-233

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT

Monsieur le Maire de la Commune de CLERMONT L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 2 juin 2022 relative à la création du Comité social territorial et fixant le nombre des titulaires et suppléants de chaque collège y siégeant ;

VU le procès-verbal en date du 8 décembre 2022 portant désignation des représentants du personnel de la commune de Clermont l'Hérault au sein du Comité Social Territorial ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 27 mars 2026 ;

VU l'arrêté municipal n° AG/AR-2025-149 en date du 20 mai 2025 modifiant la liste des membres du Comité Social Territorial de la commune de Clermont l'Hérault ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les représentants de la Commune à la suite du renouvellement du Conseil municipales ;

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel ayant une incidence sur la représentativité du collège du personnel ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant, les représentants des collectivités et établissements relevant du Comité social territorial ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont désignés en tant que représentants de la commune de Clermont l'Hérault relevant du Comité Social Territorial placés auprès du Maire les membres ci-après :

Titulaires

- Gérard BESSIÈRE
- Jean-François FAUSTIN
- Michelle GUIBAL
- Jean-Marie SABATIER
- Jean-Luc BARRAL

Suppléants

- Jean GARCIA
- Louise JABER
- Joëlle MOUCHOUX
- Georges BELART
- Agathe KHETTAB

Article 2 :

Il est pris acte des représentants du personnel comme suit :

Titulaires

- Sandra OLLIER (Sud Collectivités Territoriales 34)
- Bertrand SOULAIRAC
- Maryline COUTURIER (Sud Collectivités Territoriales 34)
- Caroline QUEROL (Sud Collectivités Territoriales 34)
- Daniel CASANOVA (Sud Collectivités Territoriales 34)

Suppléants

- Béatrice REQUI (Sud Collectivités Territoriales 34)
- Katy CANTALOUBE (Sud Collectivités Territoriales 34).

Article 3 :

Le présent arrêté annule et remplace toutes dispositions antérieures. Il entre en vigueur, dès qu'auront été accomplies les formalités lui conférant le caractère exécutoire.

Article 4 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune, affiché en Mairie, notifié aux intéressés et transmis pour ampliation à Madame la Sous-Préfète de Lodève.

Fait à Clermont l'Hérault, le 12 mai 2026.

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Clermont-l'Hérault. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CLERMONT-L'HERAULT' and a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gérard Bessière'.

Gérard BESSIERE.